

TRÉMEHEUC

N°97 – Octobre 2024

Conseil Municipal du 27 septembre 2024

Recensement de la population : Nomination du coordinateur communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Par conséquent il convient de nommer une coordinatrice communale qui sera chargée de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Céline BEAUBOUCHER, en tant que coordinateur communal. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, à l'unanimité de nommer Mme Céline BEAUBOUCHER en tant que coordinatrice communale.

Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur d'immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation – Dispositif ANAH

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de Finances pour 2024 et notamment son article 73,
Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France Ruralités Revitalisation,
Vu l'article 1383 E du code général des impôts,
Considérant que la commune de Trémeheuc est classée en zone « France Ruralités Revitalisation » à compter du 1er juillet 2024,

Considérant que la commune peut utilement accompagner ce soutien de l'Etat au territoire,
Considérant que cet accompagnement est en cohérence avec les objectifs de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- D'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, par des personnes physiques,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- De charger Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur d'immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation – Nouvelles Entreprises

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de Finances pour 2024 et notamment son article 73,
Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France Ruralités Revitalisation,
Vu l'article 1383 K du code général des impôts,
Vu l'article 1466 G du code général des impôts,
Considérant que la commune de Trémeheuc est classée en zone « France Ruralités Revitalisation » à compter du 1er juillet 2024,
Considérant que la commune peut utilement accompagner ce soutien de l'Etat au territoire,
Considérant que cet accompagnement est en cohérence avec les objectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- D'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1466 G du code général des impôts,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- De charger Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

Coordonnées

4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30

Informations diverses

Recensement de la population : Du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 aura lieu le recensement de la population de la commune. Il convient de recruter un agent recenseur.

La Garenne – Ramassage des poubelles : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier des habitants de la Garenne a été reçu en Mairie. Une proposition d'aménagement a été faite. Une visite sur le terrain sera organisée dès que prévu.

Cérémonie du souvenirs – Lundi 11 novembre 2024

Monsieur le Maire de Trémeheuc, le Conseil Municipal et les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie du souvenir, en hommage à tous les morts pour la France, qui se déroulera le lundi 11 novembre 2024 près du Monument aux Morts.

Le rassemblement à la Mairie est prévu à 11h30, le dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11h45.

Monsieur le Maire prononcera à cette occasion le message du Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées.

Le vin d'honneur vous sera offert dans la salle de la Mairie.

Après la cérémonie du souvenir, se tiendra dans la salle des fêtes, à partir de 12h30, le repas de la municipalité où chacun d'entre vous est convié. (Offert pour les plus de 65 ans et participation financière de 35 € pour les autres participants).

Les participants au repas de la municipalité devront s'inscrire, en mairie, **avant le 31 octobre 2024**.

Menu du Repas de la Municipalité :

Kir Pétillant et Mise en bouche

Noix de Saint Jacques sur purée de topinambour sauce ail et persil

Suprême de pintadeau sauce chouchen infusion andouille de campagne

Plat Servi accompagné de sa purée de panais et noisette / choux braisé – roulé de pomme de terre duxelle de champignon

Assiette deux fromages (Brie et Tome de Savoie)

Macaron géant mascarpone framboise

Boissons et café compris

Valcobreizh

Participez à la fête des Écogestes

Le SMICTOM Valcobreizh organise le **12 octobre** prochain, la **Fête des Écogestes** à l'Espace culturel le Grand Clos à Saint-Domineuc ! De 10h à 18h, des ateliers, des spectacles, des animations et des surprises se succéderont. Cet événement se veut familial, il y aura des activités pour tous, du plus petits aux plus grands.

Au programme : Des ateliers (sur inscription à partir du 1^{er} octobre)* ; une conférence et deux spectacles ; des stands, des ateliers (sans inscriptions), des animations, des jeux compléteront la programmation !

Retrouvez le programme complet de la Fête des Écogestes sur www.valcobreizh.fr

*inscription par mail à prevention@valcobreizh.fr ou par téléphone au 02 99 68 03 15 (du lundi au vendredi de 8h30 à 13h).

Vide-Déchèterie : Les prochaines dates

Dimanche 13 octobre, déchèterie de Liffré, de 10h à 12h. Dimanche 20 octobre, déchèteries de Combourg et St-Aubin d'Aubigné, de 10h à 12h. Dimanche 17 novembre, déchèterie de Liffré, de 10h à 12h. Dimanche 24 novembre, déchèterie de Combourg, de 10h à 12h. Dimanche 8 décembre, déchèteries de Combourg et Liffré, de 10h à 12h.

Les prochaines dates de remise de composteurs

Les **prochaines dates** de remises de composteurs : **5 octobre** à la déchèterie de Liffré, **12 octobre** à l'Espace culturel Le Grand Clos à Saint Domineuc (lors de la Fête des Écogestes), **19 octobre** à la déchèterie de Saint-Aubin d'Aubigné, **26 octobre** au siège du SMICTOM à Tinténiac.

Plusieurs volumes de composteurs en bois sont disponibles à la vente : **150L** (idéal pour les petits jardins), **400L** (idéal pour une famille jusqu'à 4 personnes) et **600L** (idéal pour une famille de plus de 4 personnes). Les tarifs vont de 25€ à 32€.

La réservation est obligatoire sur : www.valcobreizh.fr